
Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte
Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris
(Institut historique allemand)
Band 26/1 (1999)

DOI: 10.11588/fr.1999.1.47359

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

connu par ailleurs, mais dans l'état des sources pour ces années, et encore plus des sources éditées, tout est bon à prendre. Par exemple, les n° 280–281 donnent un aperçu instantané des relations franco-anglaises en Aquitaine autour des années 1309–1310, évoquant la convocation en justice d'Édouard II suite à une attaque portée contre des établissements religieux par Bertrand de Fumel et à un appel au roi; il est particulièrement intéressant de voir des éléments connus par ailleurs jouer dans ce cadre. C'est sans aucun doute d'ailleurs son aspect peu défini qui vaut au manuscrit, et à son édition, d'être d'un si grand intérêt, et de se situer à la croisée de plusieurs utilisations et de plusieurs problématiques possibles.

Et c'est là que l'on peut faire part d'un regret: la publication reproduisant strictement le texte dactylographié de la thèse, et n'ayant apparemment pas fait l'objet d'un traitement spécifique à cet effet, la mise en page n'est pas toujours excellente, en particulier dans la partie d'édition. De même, quelques coquilles, classiques des mémoires dactylographiés et d'ailleurs peu nombreuses, sont restées ici ou là (p. 110, à la fin du paragraphe 3.2.4 par exemple), ainsi que les irrégularités déjà signalées des identifications de noms de lieux dans l'apparat critique et dans l'index correspondant. Ce qu'il faut peut-être regretter est que ce travail n'ait pas trouvé d'autre possibilité de publication, qui aurait permis, outre un toilettage, une accessibilité plus grande. Si l'ouvrage avait pu être retravaillé un peu plus avant publication, il aurait sans aucun doute été encore bien meilleur, tel qu'il est, son utilité et son importance, et celles du travail considérable – et, il faut le dire, d'une certaine manière ingrat, comme l'est le travail de l'éditeur de texte – qu'il a nécessité ne saurait néanmoins en aucune façon se contester.

Sébastien BARRET, Paris/Dresde

Il »*Quaternus rogacionum*« del notaio Bongiovanni di Bonandrea (1308–1320), a cura di Daniela RANDO e Monica MOTTER, Bologne (Il Mulino) 1997, 406 p. (Storia del Trentino, serie II, Fonti e Testi, 1).

Il est bien connu que les notaires italiens étaient amenés en tant qu'officiers publics à tenir un registre de leurs minutes, qui devait faire foi en justice en cas de litige entre les parties. Mais si en pays de droit écrit, dans la péninsule, l'acte rédigé de la main d'un notaire, assermenté, près duquel les parties contractantes avaient pris accord, était fondamental dans la vie quotidienne, il était loin d'en aller de même dans les pays dits de droit coutumier, comme l'était encore en grande partie la zone du haut Adige. La région de Trente, sise entre les pays de droit écrit et de droit coutumier, n'a vu apparaître que tardivement le notariat. L'image du notaire Bongiovanni di Andrea, originaire de Bologne, qui se met au service de l'évêque de Trente, vient le confirmer, qui dans une période où la documentation écrite est encore relativement rare à Trente, apporte avec son minutier un ensemble d'informations important pour les années 1316–1320.

La publication du registre, en fait une thèse italienne de doctorat (*tesi di laurea*) se présente avec une image double: une introduction d'ordre général sur la période concernée par le registre, sous la plume de la directrice du travail, D. Rando, une introduction par l'auteur de la thèse, M. Motter, sur le notaire et les critères de publication, puis le texte proprement dit du registre, suivi fidèlement quant à sa transcription, avec un court régeste pour chaque document. Si la fidélité peut certes s'imposer pour donner l'image exacte du minutier, elle n'en comporte pas moins l'inconvénient de faire venir les cinq actes de 1308–1310 aux n° 190 à 194, noyés en quelque sorte au milieu des actes de 1317. Il est vrai que le *quaternus* est loin de respecter l'ordre chronologique, notamment pour cette même année 1317, conséquence sans doute de la manière dont a été conservé au cours des temps passés le minutier.

Le notaire, dont il est ici question, s'est trouvé impliqué dans les affaires politiques de sa patrie d'origine, Bologne, puis de la ville où il est ensuite venu instrumenter à la suite de son

exil, Vérone. Gibelin, de la faction des Lambertazzi, il est banni de Bologne en 1274, comme toute sa famille. Réfugié à Vérone, il passe au service de l'inquisition, avant d'être expulsé de nouveau en 1301 et de passer au service de l'évêque de Trente, Filippo Bonaccorsi, qui l'avait déjà pris à son service au temps où il était inquisiteur à Vérone. Le fait important, qu'il convient de souligner ici, est l'arrivée à Trente d'un notaire, formé aux exigences du notariat public de la péninsule, qui entre ainsi au service d'un évêque qui était alors aux prises avec le comte de la ville, qui entendait lui interdire l'accès de son diocèse. C'est ainsi toute l'expérience acquise dans l'enseignement des écoles de droit de Bologne qui fait son entrée dans une région encore mal formée aux usages du droit privé et public de la péninsule. Bongiovanni se trouve par là aux origines de la chancellerie épiscopale tridentine, en y introduisant les méthodes propres au notariat bolognais. Sans en être à proprement parler le fondateur, du moins en est-il l'un des artisans de sa constitution, déjà entreprise au début du XIV^e siècle.

Le minutier est prioritairement consacré aux actes administratifs ordinaires de la Curie épiscopale. Leur diversité pour les années 1316–1320, négligeant les cinq actes de 1308–1310, donne une image relativement précise de l'état dans lequel se trouvait le diocèse de Trente à cette époque. À côté d'actes qui concernent à proprement parler les paroisses du diocèse, apparaissent ceux où le notaire fait figure de prêteur, et là se lit l'endettement d'un monde paysan aux prises avec une période difficile correspondant aux premières années de crise du XIV^e siècle. Se révèle par ailleurs une société dominée par le féodalisme, avec un évêque entouré de vassaux, dotés sur les biens de l'évêché, qui loue des paroisses à des prêtres contre argent sonnante et trébuchant, voire à des laïcs. C'est ainsi toute la structure ecclésiastique qui se révèle sous-jacente à des actes d'administration propres à l'évêque.

Il convient de mettre en relief le soin avec lequel a été effectuée la transcription des actes. Le lecteur trouvera, selon les habitudes italiennes, les notes à travers lesquelles l'auteur justifie ses choix lors de lectures qui ne correspondent pas à l'orthographe latine traditionnelle, comme elle indique toutes les notations rencontrées sur le manuscrit en marge ou dans les interlignes des documents. Elle a régulièrement marqué les pages du minutier qui correspondent aux actes et n'a pas manqué de signaler les documents qui se répondent les uns aux autres. Il s'agit là d'une sage coutume propre à toute bonne publication érudite italienne. Une bibliographie permet au lecteur curieux de pouvoir approfondir l'histoire liée à ces actes. Un index chronologique des documents, un index des noms de personnes et de lieux donne l'occasion de retrouver rapidement l'un ou l'autre des documents. La série des *Fonti e Testi* relative à l'histoire de Trente est ainsi dignement inaugurée par ce volume, qui apporte un matériel documentaire de choix pour qui veut s'initier à l'histoire d'une zone intermédiaire entre les mondes italien et germanique.

Pierre RACINE, Strasbourg

Klaus MILITZER, *Quellen zur Geschichte der Kölner Laienbruderschaften vom 12. Jahrhundert bis 1562/63*, Düsseldorf (Droste) 1997, 2 t., CXLVIII–1363 p. (Publikationen der Gesellschaft für Rheinische Geschichtskunde, 71).

Klaus Militzer est archiviste, mais aussi, et avant tout, historien de Cologne. Avec la publication de ces sources sur les confréries laïques de la métropole rhénane, il poursuit une œuvre dont la qualité et la rigueur ont été souvent remarquées et que le présent ouvrage ne fait que confirmer. Ainsi, en choisissant d'éditer l'ensemble exhaustif des sources disponibles autour d'une thématique, plutôt que la documentation d'une institution, l'historien colonais adopte une démarche devenue trop rare et qui fait ici la preuve de toute sa pertinence. L'intérêt est d'autant plus évident que, loin de se contenter de publier un simple recueil documentaire, l'auteur propose dans les 120 pages de son introduction une étude historique détaillée des confréries colonaises médiévales. L'ouvrage offre ainsi, aux spécia-